

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS**

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025**

**Délibération n° 20251113.4**

Nombre de conseillers :	Nombre de conseillers votants :
En exercice : 14	- dont « pour » : 10
Présents : 11	- dont « contra » : 1
Absent excusé avec procuration : 1	- dont « abstention » : 1
Absent excusé : 0	
Absents : 2	

Le jeudi 13 novembre 2025 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 08/11/2025 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Héléne TESTARD et Messieurs Philippe BÉNMERGUI, Aurélien BEYERLIAN, Patrick ROCHE et Yoann VIOLETT

**ABSENT EXCUSÉ avec pouvoir :** Mr Yoann LÉVEQUE (donne pouvoir à Mr Patrick ROCHE)

**ABSENTS :** Messieurs Marc BISSON et Thibaut MARTINEZ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Nathalie BERTRAND

**OBJET :**

**Modification des tarifs pour la location des salles communales**

Cette délibération sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Monsieur Yoann VIOLETT, le 3<sup>ème</sup> adjoint, présente les nouveaux tarifs pour la location des salles de la commune retravailler par la commission bâtiments en date du 29 octobre 2025. Les décisions prises par la commission ont été faites afin d'être en cohérence avec l'augmentation du coût de l'énergie (chauffage, électricité) mais aussi suite aux divers investissements créés par la commune pour améliorer la qualité des salles louées (chaises, tables, étuve, lave-vaisselle, frigo, sol, peintures, ...).

Monsieur Yoann VIOLETT précise que la salle des associations ne figure pas sur le tableau « aux associations extérieures à la commune » car cette salle consomme beaucoup en chauffage et le souhait de la commission est qu'elle soit peu louée.

Il rappelle que les salles sont louées :

➤ Aux habitants de la commune uniquement

	Eté Du 16 avril au 14 octobre		Hiver Du 15 octobre au 15 avril	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle des Buys	60 €	80 €	80 €	120 €
Salle des Orchys	90 €	130 €	110 €	170 €
Salle des Buys et des Orchys	130 €	180 €	160 €	240 €
Salle des associations	50 €	70 €	70 €	110 €
Salle Polyvalente complète	260 €	370 €	350 €	510 €
Cantine et cuisine	110 €	160 €	150 €	230 €

Caution salle polyvalente : 1 chèque de 500 € et un chèque de 240 € pour le ménage

Caution salle Buys, Orchys, des associations, Salle Buys+ salle Orchys : 1 chèque de 500 € et un chèque de 200 € pour le ménage

➤ Aux associations extérieures à la commune.

	Eté Du 16 avril au 14 octobre		Hiver Du 15 octobre au 15 avril	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle des Buys	45 €	60 €	60 €	90 €
Salle des orchys	60 €	90 €	80 €	120 €
Salle des Buys + Orchys	80 €	130 €	115 €	170 €
Salle polyvalente complète	180 €	260 €	250 €	360 €
Cantine et cuisine	80 €	115 €	110 €	165 €

Caution salle polyvalente : 1 chèque de 500 € et un chèque de 240 € pour le ménage

Caution salle Buys, Orchys, et Buys + Orchys : 1 chèque de 500 € et un chèque de 200 € pour le ménage

Après débat sur le fait que les tarifs proposés pour les associations extérieures soient plus bas que pour les habitants de la commune, Monsieur le Maire propose de voter et délibérer pour les deux tableaux. Si le conseil ne se met pas d'accord, il délibèrera pour chaque tableau séparé. Le conseil municipal :

- Accepte les nouveaux tarifs de location des salles de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Patrick ROCHE,

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
Le Et publication ou notification le

Accusé de réception en préfecture  
001-210103214-20251119-20251113-4-DE  
Date de réception préfecture : 19/11/2025

19 NOV. 2025